

CHAPITRE IV.

PLAN D'ACTION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS MIDI-QUERCY



Source : SMPMQ, chantier-test bois-décheté Vaïssac

FICHE-ACTION N°1**Agir sur le foncier forestier pour dynamiser la gestion forestière****Contexte et enjeux**

Dynamiser la gestion forestière, afin d'avoir une forêt plus productive, en capacité de fournir du bois de qualité, de stocker du carbone, d'être accueillante pour la faune, la flore, etc, est l'un des grands enjeux sur le territoire.

Cependant, la volonté de dynamiser la gestion forestière se heurte à un frein majeur, celui de la structure du foncier forestier sur le territoire : morcellement de la propriété forestière privée, biens sans maitre, forêt communale non gérée,...

Aussi, agir sur le foncier forestier se révèle être une condition sinequanone à une gestion durable de la forêt.

Description de l'action et calendrier

- **Action 1.1. Mise en place d'une bourse foncière forestière en ligne, et d'une aide à l'acquisition ou à l'échange de parcelles forestières**

Objectifs :

Alors que le territoire dispose d'un capital bois important, le morcellement de la propriété forestière freine la mise en place d'une gestion forestière dynamique.

Afin de faciliter la constitution d'unités forestières viables en termes d'interventions sylvicoles, il est proposé la création d'une bourse foncière forestière en ligne.

L'objectif de cette bourse est de recenser les parcelles mise en vente sur le territoire du Pays Midi-Quercy, favoriser le contact entre acheteurs et vendeurs, et ainsi susciter et faciliter les transactions (échanges, achats ou ventes) de petites parcelles forestières.

Il s'agit là d'une démarche volontaire.

Toutefois, la volonté de restructurer le parcellaire en favorisant les transactions se heurte à un frein majeur, celui du montant des frais notariaux, qui peuvent parfois être supérieurs au prix d'acquisition de la parcelle, et freiner ainsi toute volonté de restructuration du foncier forestier. Aussi, afin de compenser une partie importante des frais d'actes notariés, il est souhaité la mise en place d'une aide à l'acquisition ou à l'échange de parcelles forestières, pour tout propriétaire forestier (privé ou public) souhaitant agrandir son parcellaire forestier et étant située dans le périmètre de la bourse foncière forestière.

Calendrier

- 2012 :

- ✓ sollicitation du Conseil Général du Tarn-et-Garonne pour la mise en place d'aide en faveur de la restructuration du foncier forestier
- ✓ création de la structure de la bourse foncière sur le site internet de la Charte Forestière de Territoire (cf. action 5)
- ✓ communication de la démarche Bourse foncière auprès des propriétaires forestiers
- ✓ gestion des annonces (saisie et suivi des annonces)

➤ **Action 1.2. Etablir un inventaire des forêts communales non soumises au régime forestier et les doter d'un document d'aménagement**

Objectifs :

Près de 600 hectares de forêt publique sont comptabilisés en Pays Midi-Quercy (hors forêt appartenant au camp militaire de Caylus). Sur le territoire, seule la forêt communale de Saint Antonin-Noble-Val (≈ 210 hectares) est soumise au régime forestier, et est donc gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

Suivant le principe des articles L1, L6 et L8 du Code forestier, les forêts des collectivités doivent être gérées conformément à un document d'aménagement agréé qui permet d'assurer une gestion durable. Les forêts communales du territoire devraient donc relever du régime forestier et d'un programme de coupe devrait leur être appliqué partout là où l'accessibilité le permet.

Si la commune ne souhaite pas s'impliquer dans la gestion forestière et décide de se séparer de ses parcelles forestières alors les parcelles forestières pourraient être cédées en vue d'une amélioration foncière voisine (éventuellement les parcelles acquises pourraient être intégrées à la bourse foncière forestière).

- identifier, localiser, sur plan cadastral, les parcelles appartenant aux communes
- réaliser un diagnostic des parcelles forestières communales accessibles
- doter les forêts communales d'un document d'aménagement

Calendrier

- 2012-2013-2014

➤ **Action 1.3. Réalisation d'un inventaire des biens forestiers sans maitre: mise en place d'une étude expérimentale sur une commune test**

Objectifs :

Il arrive fréquemment que de petites parcelles forestières aient été délaissées depuis de nombreuses années par les propriétaires et que ces derniers, ou, leurs héritiers aient disparu.

« Dans le cas où il s'agit de biens correspondant à une succession ouverte depuis plus de 30 ans, sans héritiers ou avec des héritiers n'ayant pas accepté la succession, ou de biens sans propriétaire connu et pour lesquels la taxe foncière n'est pas acquittée depuis plus de 3 ans, le bien immobilier est qualifié de « bien sans maitre » ».

Ces biens sans maitre sont un frein à la dynamisation de la gestion forestière et à la lutte contre le morcellement de la propriété forestière. Aussi, dans une volonté de lutter contre le morcellement de la propriété forestière, il s'agirait, à titre expérimentale, sur une commune, de travailler sur les biens sans maitre.

« La loi prévoit que les biens n'ayant pas de maitre appartiennent à la commune sur laquelle ils sont situés. Les communes qui souhaitent officialiser leur droit de propriété doivent mettre en œuvre une procédure d'acquisition (article 147 de la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales). Si la commune renonce à exercer ses droits, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat ».

Si la municipalité décide d'exercer son droit, alors les parcelles forestières tombées dans le domaine communal pourront, soit être mises en gestion, soit être cédées en vue d'une amélioration foncière voisine (éventuellement les parcelles acquises pourraient être intégrées à la bourse foncière forestière). Dans ce cadre, la reconnaissance des parcelles en tant que « bien sans maître » peut être un moyen de lutter contre le morcellement et accroître les surfaces de forêts gérées sur le territoire.

Calendrier :

- 2013 :
 - ✓ choix d'une zone test sur la base de la motivation d'une commune
 - ✓ élaboration de la méthodologie
- 2014 :
 - ✓ réalisation de l'étude

Objectifs généraux

- favoriser le regroupement du parcellaire forestier
- impliquer les collectivités dans la gestion forestière
- accroître les surfaces de forêts gérées
- accroître la ressource forestière locale mobilisable

Publics visés

Propriétaires forestiers privés et publics

Périmètre

Pays Midi-Quercy

Pilotes

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, Office National des Forêt

Partenaires techniques

Organismes et partenaires de la filière forêt-bois (CRPF, ONF, Syndicat des Propriétaires forestiers 82, Chambre Agriculture 82, FD CUMA 82,...)

Indicateurs de résultats/ Indicateurs de réalisation

- Nombre de parcelles en vente sur le site internet
- Nombre d'échanges/ achats / ventes
- Nombre d'actes notariaux subventionnés
- Nombre de communes ayant bénéficié d'une étude de leur patrimoine forestier
- Nombre de communes dotées d'un document d'aménagement

Partenaires financiers potentiels

Europe, Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy



FICHE-ACTION N°2**Créer, à travers la constitution d'un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables****Contexte et enjeux**

Afin de favoriser une gestion forestière dynamique, et favoriser une forêt productive, en capacité de stocker du carbone et produire des énergies renouvelables, il a été mis en avant l'intérêt de s'appuyer sur des propriétaires forestiers dynamiques.

Aussi, il a été décidé de créer un réseau de propriétaires forestiers dynamiques, qui bénéficieront d'un accompagnement complet : du conseil sur la gestion forestière à la commercialisation des bois.

➤ **Action 2.1. Création d'un réseau de propriétaires forestiers référents sur le territoire**

Objectifs :

- Identifier des référents locaux impliqués dans le domaine forestier

Cette action sera plus spécifiquement initiée sur le territoire de l'ancien Plan de Développement de Massif (communautés de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy-Vert), zone où les enjeux de gestion forestière sont les plus importants.

Ces relais pourront être identifiés, par l'animateur de la Charte Forestière de Territoire, au sein des membres de la filière, auprès de groupes déjà constitués (exemple : Syndicat des Forestiers Privés, CUMA, association des agriculteurs) ou au sein des élus des communes.

Calendrier :

- 2012 : interventions dans les conseils municipaux des communes membres des communautés de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy-Vert et dans les conseils d'administration du Syndicat des Forestiers Privés, de la FD CUMA pour créer un réseau de 15 propriétaires forestiers privés
- 2013/2014 : suivi du réseau

➤ **Action 2.2. Réalisation chez les propriétaires forestiers privés référents d'un diagnostic sylvicole complet avec accompagnement et suivi par le technicien forestier du CRPF**

Objectifs :

- Repérage des parcelles cadastrales du propriétaire forestier (récupération de la matrice cadastrale, repérage cartographique) par l'animateur de la Charte Forestière de Territoire
- Diagnostic complet des parcelles par le technicien forestier du CRPF et accompagnement du propriétaire forestier notamment dans ses différentes démarches de commercialisation (ces parcelles seront utilisées par la suite comme supports de réunions et de démonstrations (cf. action 2.3))

L'objectif est de réaliser les opérations prescrites et de récupérer le maximum d'informations relatives à l'exploitation (économiques, techniques,...) afin de pouvoir les utiliser pour des réunions futures.

- Proposition d'une garantie de gestion durable et sensibilisation à l'intérêt d'une gestion groupée à l'occasion du diagnostic

(Au-dessus de 25 hectares, le propriétaire a l'obligation d'être soumis à un Plan Simple de Gestion. L'instruction du dossier sera réalisée directement par le technicien forestier du CRPF).

Calendrier :

- 2012 : réalisation de 15 diagnostics sylvicoles complets

➤ **Action 2.3. Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers en s'appuyant sur le réseau de « référents » préalablement créé (cf. action 2.2.)**

Objectifs :

Il s'agit de s'appuyer sur les propriétaires forestiers considérés comme « référents » pour informer, sensibiliser les propriétaires forestiers du territoire à la gestion forestière et communiquer sur ses bénéfices, aussi bien d'un point de vue économique, écologique que social.

Il s'agira :

- d'organiser des journées d'information à destination des propriétaires forestiers privés (réunion en salles et visites sur le terrain avec témoignages des propriétaires « référents »...)
- de créer et diffuser des documents relatifs à la gestion forestière

Ces documents pourront notamment être diffusés par les propriétaires forestiers « référents »

Calendrier :

- 2013-2014 : création et diffusion de document sur la gestion forestière et organisation de journées d'information à destination des propriétaires forestiers privés

-

- **Action 2.4. Réalisation chez les propriétaires forestiers privés volontaires et sensibilisés aux questions forestières, d'un diagnostic sylvicole par le technicien forestier du CRPF**

Objectifs :

Les actions précédentes ont pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre de propriétaires forestiers à la gestion forestière et à ses bénéfices, et d'informer de la possibilité, pour chaque propriétaire privé, de bénéficier d'un diagnostic sylvicole.

Aussi, pour les propriétaires forestiers volontaires :

- repérage des parcelles cadastrales du propriétaire forestier (récupération de la matrice cadastrale, repérage cartographique) par l'animateur de la Charte Forestière de Territoire
- diagnostic des parcelles par le technicien forestier du CRPF
- proposition d'une garantie de gestion durable et sensibilisation à l'intérêt d'une gestion groupée à l'occasion du diagnostic

(Au-dessus de 25 hectares, le propriétaire a l'obligation d'être soumis à un PSG. L'instruction du dossier sera réalisée directement par le technicien forestier du CRPF).

Calendrier :

- 2013-2014 : réalisation de 15 diagnostic/an

➤ **Action 2.5. Réalisation de chantiers tests démonstratifs de production de bois-décheté sur taillis de châtaigniers**

Objectifs :

L'objectif est de recueillir un maximum d'informations relatives à l'exploitation des taillis de châtaigniers dépérissants. Deux chantiers-test réalisés en 2008 sur les communes de Vaïssac et de Caussade avaient permis d'obtenir des informations concernant les frais d'abattage manuels ainsi que la valorisation des différents produits issus des coupes. Ces chantiers-test avaient mis en exergue notamment des difficultés liées à la pénibilité de l'exploitation, à trouver de la main-d'œuvre qualifiée, ainsi que des problèmes de rendements.

Deux nouveaux chantiers-test intégrant la mécanisation de l'abatage pourraient alors être réalisés.

Calendrier :

- 2012 : organisation et réalisation des chantiers tests démonstratifs de production de bois-décheté (animation du chantier, coordination des intervenants, réalisation des chantiers)
- 2013 : analyse des données recueillies sur chantiers et diffusion des résultats

➤ **Action 2.6. Appuyer les propriétaires forestiers souhaitant s'engager dans l'exploitation des châtaigniers dépérissants**

Objectifs :

La quasi-nullité de la valeur des bois de châtaigniers n'incite pas les propriétaires aujourd'hui à exploiter leur bois, la rémunération issue de leurs coupes étant relativement faible.

La mise en place du Fond Régional Carbone de la Région Midi-Pyrénées peut permettre de réfléchir à la mise en place d'une ligne budgétaire complémentaire à la ligne existante liée à la création ou l'amélioration des forêts « Puits de Carbone ». Elle consisterait à inciter à la mobilisation des châtaigniers déperissants.

Calendrier :

- 2012 : proposition d'une ligne budgétaire complémentaire (« exploitation des châtaigniers déperissants »)
- 2013-2014 : communication et suivi de l'attribution de l'aide

Objectifs généraux

- étendre et amplifier la communication en direction des propriétaires forestiers en multipliant les relais sur le territoire et ainsi sensibiliser aux problématiques de la gestion forestière le plus grand nombre de propriétaires forestiers
- augmenter les surfaces forestières gérées et accroître le nombre de document de gestion durable
- favoriser la reconstitution d'une forêt productive et augmenter les capacités de stockage de carbone
- favoriser la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire

Publics visés

Propriétaires forestiers privés

Périmètre

Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Communauté de Communes Quercy-Vert

Pilotes

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, Centre Régional de la Propriété Forestière, Quercy-Energies

Partenaires techniques

Organismes et partenaires de la filière forêt-bois (Quercy-Energies, CRPF, Syndicat des Propriétaires forestiers 82, Chambre Agriculture 82, FD CUMA 82,...)

Indicateurs de résultats/ Indicateurs de réalisation

- Création d'un réseau de 15 propriétaires forestiers
- Nombre de documents édités et diffusés
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de nouveaux contacts
- Nombre de propriétaires forestiers présents aux journées organisées
- Réalisation des chantiers-test
- Mise en place de l'aide à l'amélioration des châtaigniers

Partenaires financiers potentiels

Europe, ADEME, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy



FICHE-ACTION N°3**Développer et structurer la filière bois-énergie****Contexte et enjeux**

Il s'agit de développer l'utilisation du bois-énergie en tant qu'énergie renouvelable et ainsi participer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la ressource forestière étant suffisamment abondante, il est possible d'envisager le développement d'une filière bois-décheté basée sur les circuits courts, et la valorisation de la ressource locale, dans un souci d'entretien des forêts.

Description de l'action et calendrier➤ **Action 3.1. Promotion du bois-énergie**Objectifs :

- mise en place d'actions de communication sur le bois-énergie (réunions publiques, visites de chaufferies, journées de sensibilisation, mise en ligne sur le site internet de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy de diverses informations concernant le bois énergie,...) (cf *action5*)

Calendrier :

- 2012-2013-2014



- **Action 3.2. Réalisation, chez les agriculteurs propriétaires forestiers volontaires, d'une pré-étude gratuite de leur bâtiment visant à estimer le potentiel de mise en œuvre d'une chaudière bois**

Objectifs :

Un travail d'animation auprès des agriculteurs (2002-2003) par la Chambre d'agriculture avait conduit à l'installation de huit chaudières individuelles chez des agriculteurs. Ces derniers produisent le bois déchiqueté à partir de leur propre ressource forestière, et profitent du matériel collectif de l'Union des CUMA bois-énergie. Depuis, la dynamique s'est essouffée. L'initiative, amorcée il y a quelques années, nécessite donc d'être relancée et accompagnée.

Cette pré-étude sera réalisée par le Conseiller en Energie Partagé du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Calendrier :

- 2012-2013-2014

- **Action 3.3. : Création et appui à l'association des agriculteurs pour la vente de bois déchiqueté**

Objectifs :

Il n'existe pas sur le Pays de véritable filière structurée d'approvisionnement en combustible, valorisant le bois local et permettant une garantie des livraisons. Pourtant, la situation actuelle, à savoir une ressource en bois importante, le développement de chaudières collectives au bois, la présence d'une déchiqueteuse pour la production de plaquettes forestières, et la volonté de certains acteurs de se positionner sur cette filière, permet d'envisager concrètement l'organisation d'une filière bois-déchiqueté sur le territoire dans une optique de développement local.

Dans cette perspective, s'est créée une association d'agriculteurs en vue de la vente de bois-déchiqueté dont l'objectif est de développer tous les partenariats nécessaires et à terme de s'ouvrir aux collectivités locales.

Calendrier :

- 2012-2013-2014

➤ **Action 3.4. Réflexion sur la création d'une structure collective permettant de regrouper les partenaires privés et publics de la filière bois-énergie afin d'organiser et sécuriser l'approvisionnement des chaufferies du territoire via la plateforme de Nègrepelisse**

Objectifs :

L'association des agriculteurs en vue de la vente de bois-décheté a pour objectif à terme de s'ouvrir aux collectivités locales.

Aussi, une réflexion sur la création d'une structure collective permettant de regrouper les partenaires privés et publics de la filière bois-énergie afin d'organiser et sécuriser l'approvisionnement des chaufferies du territoire via la plateforme de Nègrepelisse s'avère nécessaire

L'objectif est notamment de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière bois-énergie, à savoir : les détenteurs de la ressource (propriétaires forestiers), les acteurs de la mobilisation (agriculteurs, ETF, coopérative forestière), les acteurs de la transformation (CUMA), et les utilisateurs (collectivités). En tant qu'utilisateurs, les collectivités ont, en effet, également un intérêt à intégrer directement la filière, c'est pourquoi il peut être envisagé la création d'une structure commerciale sous forme, par exemple, de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Calendrier :

- 2013-2014 : étude sur la création d'une structure collective

➤ **Action 3.5. Etude sur la valorisation des « déchets verts » des entreprises d'élagage**

Objectifs :

Sur le territoire, sont présentes plusieurs entreprises de travaux forestiers, d'élagage. Ces entreprises, de par leur activité, génèrent des « déchets verts » : résidus de taille d'arbres, branches, etc. Ces derniers constituent une ressource potentiellement disponible en bois-énergie. Or, il s'avère, qu'aujourd'hui, ces « déchets verts » sont peu ou pas valorisés.

Certaines entreprises d'élagage s'intéressent aujourd'hui à une valorisation en bois énergie, de ces rémanents et branchage issus de l'élagage.

- Evaluer la ressource disponible du territoire
- Etudier dans quelle mesure et de quelle manière ces entreprises pourraient s'insérer dans la dynamique de développement et de structuration de la filière bois énergie locale ?

Calendrier :

- 2014 : Etude

Objectifs généraux

- susciter de nouvelles créations de chaudière bois (notamment à bois-décheté)
- développer l'utilisation du bois-énergie en tant qu'énergie renouvelable locale
- dynamiser la gestion de la forêt paysanne
- dynamiser la production de plaquettes forestières
- entretenir et valoriser la ressource locale en bois dans le cadre d'une gestion durable
- organiser l'approvisionnement de la plateforme de Nègrepelisse par le bois décheté issu des forêts locales
- favoriser une meilleure maîtrise des coûts d'approvisionnement

Publics visés

Propriétaires forestiers privés, agriculteurs, communes, ETF

Périmètre

Pays Midi-Quercy

Pilote

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, FD CUMA, Quercy Energie



Partenaires techniques

Organismes et partenaires de la filière forêt-bois, (CRPF, Syndicat des Propriétaires forestiers 82, Chambre Agriculture 82, FD CUMA 82,...)

Indicateurs de résultats/ Indicateurs de réalisation

- Nombre de participants aux manifestations bois-énergie
- Nombre de nouvelles chaudières à bois-décheté
- Volume de « déchets-verts » d'élagage valorisé en bois-énergie
- Réalisation d'une structure collective

Partenaires financiers potentiels

Europe, ADEME, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy



FICHE-ACTION N°4

Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt

Contexte et enjeux

La forêt tient une place centrale dans le paysage, joue un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité

Cette multifonctionnalité de la forêt est au cœur d'un projet comme celui d'une Charte Forestière de Territoire. Aussi, il convient de faire en sorte que celle-ci soit garantie sur le territoire.

Description de l'action et calendrier

➤ **Action 4.1. Sensibiliser le grand public à la forêt et ses enjeux**

Objectifs :

De nombreuses idées reçues perdurent autour de l'espace forestier. Aussi, il apparaît majeur d'informer et sensibiliser le grand public.

- création de supports pédagogiques
 - création d'une exposition itinérante: 5 panneaux autour du thème de la forêt
 - création d'une plaquette « un 4 pages » sur la forêt et ses fonctions
- mise en place d'une animation sur le terrain
 - organisation de 4 journées de sensibilisation autour de la forêt : « *Les 4 saisons de la forêt* »
 - organisation dans le cadre de la politique de tourisme durable, du Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy, d'un atelier pour les prestataires touristiques autour du thème de la forêt
 - animation auprès des scolaires et centres de loisirs dans le cadre du programme d'actions du CPIE auprès des scolaires

Calendrier :

- 2012 : création des supports pédagogiques
- 2012-2013-2014 : animation

➤ **Action 4.2. Faire connaître l'agroforesterie**Objectifs :

- diffusion d'information sur le site internet de la Charte Forestière (*cf action 16*), organisation de journées d'information avec visite de parcelles en agroforesterie, etc.

Calendrier :

- 2012-2013-2014

➤ **Action 4.3. Prendre en considération le rôle de la forêt et des haies dans la construction de la trame verte**Objectifs :

- définir la trame verte à l'échelle du Pays Midi-Quercy :
 - étudier les liaisons entre massifs forestiers, les haies,...
 - identifier les points de rupture des continuités écologiques
 - réalisation de plantations (ex : haies)
- sensibiliser les propriétaires à une gestion durable des haies en publiant un document *sur « les bonnes pratiques d'entretien et de préservation des haies »*.



Calendrier :

- 2012-2013 : recueil et début d'exploitation des données relatives à la trame verte / appui à l'élaboration du SCOT rural en Pays Midi-Quercy
- 2014 : création outils communication

➤ **Action 4.4. Améliorer les connaissances relatives aux espèces forestières remarquables (action à redéfinir)**

Objectifs :

Il serait intéressant d'approfondir la connaissance de la vallée de la Baye où se trouvent des espèces forestières remarquables, rares dans le département.

Calendrier :

- 2014

Objectifs généraux

- préserver la multifonctionnalité de la forêt
- préserver les continuités écologiques
- améliorer les connaissances des espèces forestières

Publics visés

Agriculteurs, grand public, scolaires et centres de loisirs

Périmètre

Pays Midi-Quercy,



Partenaires techniques

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, CPIE, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers 82, Chambre d'agriculture 82, Association Campagne Vivante, Société des Sciences Naturelles de Tarn et Garonne, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, communes,...

Indicateurs de résultats/ Indicateurs de réalisation

- Nombre de documents édités et diffusés
- Nombre de réservations de l'exposition
- Nombre de personnes présentes dans les journées de sensibilisation
- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre d'acteurs du tourisme sensibilisés
- Identification de la trame verte

Partenaires financiers potentiels

Europe, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy



FICHE-ACTION N°5**Diffuser l'information sur la filière forêt-bois****Contexte et enjeux**

Afin de faire vivre la Charte Forestière du Pays Midi-Quercy, il est essentiel de communiquer et valoriser les actions entreprises sur le territoire dans le domaine forestier et la filière bois.

Description de l'action et calendrier

- **Action 5.1. Création et animation d'un centre de ressource en ligne à destination des propriétaires forestiers, professionnels de la filière forêt-bois, élus, grand public**

Objectifs :

L'objectif est de centraliser sur un même site l'ensemble des informations sur le domaine forestier. Ce site permettra :

- de connaître le contenu de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy
- de découvrir la forêt et la filière bois en Pays Midi-Quercy (entreprises locales, fournisseurs bois-énergie,...)
- de valoriser les initiatives engagées dans le domaine forestier en Pays Midi-Quercy
- de centraliser l'information à destination des propriétaires forestiers : règlementations, informations sur la gestion forestière, contacts...
- d'accéder à la bourse foncière forestière du Pays Midi-Quercy
- etc.

Calendrier :

- 2012 : création du site internet
- 2012- 2013-2014 : animation du site interne



➤ **Action 5.2. Création d'outils de communication en vue de valoriser les actions entreprises dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire**

Objectifs :

- réalisation et diffusion d'une affiche mentionnant la présence sur le territoire d'un interlocuteur pour toute question relative au domaine forestier
- réalisation d'une plaquette de présentation de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy
- création d'un journal d'information sur les actions entreprises sur le territoire dans le domaine forestier
- réalisation d'un film sur les actions réalisées dans le domaine forestier sur le territoire
- *Ses outils de communication seront diffusés via le CRPF, et mis en ligne sur le site internet de la Charte Forestière de Territoire.*
- appui sur les outils de communication existants pour relayer l'information auprès du grand public : interventions radio CFM, newsletter du Pays Midi-Quercy, guide des manifestations en Pays Midi-Quercy, bulletins municipaux,...

Calendrier :

- 2012-2013-2014

Objectifs généraux poursuivis

- donner aux propriétaires forestiers une meilleure connaissance du domaine forestier et de la gestion forestière
- favoriser la communication dans le domaine forestier pour inciter le plus grand nombre de propriétaires à s'impliquer dans la gestion de leur forêt



Publics visés

Propriétaires forestiers privés, élus, professionnels et partenaires de la filière forêt-bois, grand public,...

Périmètre

Pays Midi-Quercy

Pilote

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Partenaires techniques

Organismes et partenaires de la filière forêt-bois, CPIE,...

Indicateurs de résultats/ Indicateurs de réalisation

- Création d'un réseau de 15 propriétaires forestiers
- Nombre de documents édités et diffusés
- Nombre de visites sur le site

Partenaires financiers potentiels

Europe, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy



FICHE-ACTION N°6**Suivi de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy****Contexte et enjeux**

Essentielle en phase d'élaboration de la Charte, une animation soutenue l'est tout autant dans la phase de mise en œuvre. La fonction d'animation doit être pérennisée dans la suite de la démarche afin de faire vivre cette charte au travers de la mise en œuvre de son plan d'action.

L'animateur de la CFT, outre de faire émerger les projets énoncés dans les fiches actions de la Charte Forestière de Territoire et animer les groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre des actions (*temps agent intégré aux actions précédentes*), devra :

- appuyer les porteurs de projets (analyse des projets, aide au montage de dossiers, recherche de financements,...)
- réaliser un tableau de bord (suivi, évaluation du programme d'action, réalisation de bilan annuel)
- organiser des réunions du Comité de Pilotage
- représenter le territoire dans les instances d'animation des Chartes Forestières de Territoire et des projets territoriaux en général
- travailler à la révision du plan d'action de la Charte Forestière de Territoire au terme des trois ans
- etc.

Objectifs généraux poursuivis

- faire vivre la Charte Forestière
- faire émerger des partenariats et des projets locaux
- mettre en œuvre les propositions d'actions de la Charte Forestière de Territoire



Périmètre

Pays Midi-Quercy

Pilote

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Indicateurs de résultats/ Indicateurs de réalisation

- Nombre de projets réalisés,
- Nombre de comités de pilotage et de comités techniques dans la mise en œuvre des CFT,
- Nombre d'outils d'évaluation créés et renseignés,

Partenaires financiers potentiels

Europe, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy



Animation de la Charte Forestière de Territoire (prévisionnel)

Actions	Temps agents/an
Action 1. Agir sur le foncier forestier pour dynamiser la gestion forestière	50 jours
Action 2. Créer, au travers d'un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière durable favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables	65 jours
Action 3. Développer et structurer la filière bois-énergie	5 jours
Action 4. Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt	28 jours
Action 5. Diffuser l'information de la filière forêt-bois	15 jours
Action 7. Animer la Charte Forestière	14 jours
Total nombre de jours*	177jours

* A noter, que l'animateur de la Charte Forestière de Territoire aura en charge, par ailleurs, la mission Natura 2000 au sein du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (temps agent mission Natura 2000: 33 jours/an+ temps agent mission Charte Forestière de Territoire : 177 jours = 210 jours/ an